

saines lorsque la vente se fait à un pays solvable et que les conditions conviennent au produit en cause. Les mêmes considérations s'appliquent au financement à long terme. On cherche à aider les exportations qui trouveront preneur.

L'expansion des opérations de la Société est vraiment remarquable. Les prêts à long terme consentis annuellement avant sa création étaient en moyenne de 15 millions de dollars. Pour l'année civile en cours, ils se chiffreront vraisemblablement par 100 millions. En 1970, la quantité des exportations assurées aux risques de la Société a augmenté d'environ 30 p. 100 par rapport à 1969. Les assurances prises aux risques de l'État ont augmenté de 50 millions en 1970, soit environ 15 p. 100 de plus que l'année précédente. L'intérêt manifesté par les milieux d'affaires pour le programme d'investissement étranger de la Société est tel que si toutes les demandes actuellement à l'étude étaient acceptées, le plafond des 50 millions serait très rapidement dépassé.

Outre ses opérations de prêts à long terme effectuées à son propre compte, la Société effectue également, lorsque le ministre de l'Industrie et du Commerce le recommande, des opérations de prêt pour le compte du gouvernement. Dans le domaine de l'assurance, la situation est sensiblement la même. Par exemple, dans le cas de ventes à des pays en voie de développement, le volume des ventes, les termes du contrat—répartis, parfois, sur une période considérable—et, à l'occasion, le risque financier font que ces sommes sont assurées pour le compte du gouvernement lui-même.

De même, dans le domaine des prêts étrangers à long terme, des prêts très considérables pour le financement des ventes d'installations d'énergie nucléaire, par exemple, disons une entreprise de plus de 100 millions de dollars, seront effectués par la Société au nom du gouvernement plutôt que pour son propre compte.

• (3.00 p.m.)

C'est dans la perspective de ces données que je veux traiter des amendements particuliers proposés dans le bill dont la Chambre est saisie. Premièrement, en ce qui concerne le capital-actions, on propose de l'accroître de 25 à 75 millions de dollars, tandis que le maximum de l'excédent de capital demeurera fixé à 25 millions. Cela signifie que le capital autorisé global sera de 100 millions de dollars.

En ce qui concerne les prêts à long terme consentis par la Société pour l'expansion des exportations, sur l'autorisation de son conseil d'administration, le nouveau plafond serait de 850 millions de dollars, c'est-à-dire qu'on le hausserait de 250 millions de dollars. Dans la catégorie des prêts à long terme consentis par la SEE pour le compte de capital, le nouveau plafond proposé est de 450 millions, ce qui représente aussi une hausse de 250 millions de dollars. Aux fins de l'assurance des investissements à l'étranger, le nouveau plafond serait fixé à 150 millions de dollars, c'est-à-dire à 100 millions de plus.

Des modifications résultantes s'appliquent à l'assurance des crédits à l'exportation aux propres risques de la SEE. Il faut établir une modification corrélative pour substituer au chiffre de 500 millions de dollars une formule qui donne le même résultat. Il n'est pas besoin d'augmenter l'assurance, puisqu'une hausse de 150 p. 100 a été autorisée il y a un an.

Je voudrais dire quelques mots de l'autorisation d'emprunter. La Société emprunte du gouvernement afin d'effectuer des prêts en son propre nom. Si ces prêts doivent atteindre, comme on le propose, une somme de 850 millions de dollars, la Société doit, logiquement, être autorisée à emprunter jusqu'à ce niveau. En outre, elle doit avoir un pouvoir d'emprunt suffisant pour garantir les 500 millions d'assurance qu'elle peut souscrire à ses propres risques. D'après l'expérience acquise jusqu'ici, la somme de 150 millions de dollars est estimée suffisante pour garantir une telle responsabilité globale. Par conséquent, on propose de porter le pouvoir d'emprunt jusqu'à un milliard de dollars, alors que le maximum actuel est de 750 millions de dollars.

J'aimerais également parler de l'assurance des investissements à l'étranger. La loi exige que certaines garanties soient données au gouvernement canadien à l'égard de la protection des investissements effectués à l'étranger. Cette disposition s'est révélée d'application passablement difficile. Certains gouvernements étrangers s'y sont opposés et le Canada n'a encore obtenu aucune assurance en ce sens. On propose donc de remplacer cette exigence en autorisant la passation de contrats d'assurance quand le ministère de l'Industrie et du Commerce est convaincu que la participation de la Société pour l'expansion des exportations à l'investissement fait à l'étranger est protégée et que le gouvernement du pays hôte l'a approuvé. Il s'agit vraiment d'une modification technique mineure.

Cet après-midi, j'ai décrit les modifications apportées au bill, modifications qui, comme les députés s'en rendront compte, sont en majorité de nature technique et visent à étendre la faculté qu'a la Société de faire face au volume croissant des exportations réalisées par les hommes d'affaires canadiens. Je recommande ce bill à la Chambre dont je serai heureux de connaître l'opinion sur ce très important sujet.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire parlementaire? Si j'ai bien compris son discours, aucun accord bilatéral n'a en fait encore été signé avec aucun pays étranger aux termes de l'article sur l'assurance des investissements à l'étranger de cette mesure?

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, l'article traitant des assurances n'a pas encore été mis en vigueur mais on prévoit qu'il sera utilisé sous peu pour des transactions imminentes.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, tous les députés doivent sûrement approuver le principe du projet de loi à l'étude—tous les membres de l'opposition officielle l'approuvent en tout cas—car il élargit la portée d'une loi qui s'est révélée très utile au fil des ans en permettant aux exportateurs d'accroître leurs affaires dans le monde entier. Plus les exportations augmentent, plus il faut de crédit pour les financer et c'est la raison pour laquelle la Chambre est saisie de ce bill aujourd'hui.

L'an dernier, comme durant les années précédentes, les exportations canadiennes ont augmenté de façon très satisfaisante, dans une proportion d'environ 15 p. 100. Pour avoir une juste idée de la situation de nos exporta-